



Examen Régional du Pacte Mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières dans la Région Arabe

Note Conceptuelle

I. Contexte

Le [Pacte Mondial pour des Migrations sûres, ordonnées et régulières \(PMM\)](#)¹ est un cadre de coopération juridiquement non contraignant fondé sur le droit international qui s'appuie sur un ensemble de résultats et de cadres mondiaux, notamment la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994, la Déclaration de 2013 du Dialogue de haut niveau de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement² et l'Agenda 2030 pour le développement durable. Dans la cible 10.7 des Objectifs de Développement Durable (ODD), les États membres se sont engagés à "faciliter une migration et une mobilité ordonnée, sûre, régulière et responsable des personnes, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées"³.

La validation officielle du PMM par l'Assemblée générale des Nations unies le 19 décembre 2018⁴ a représenté un changement de paradigme dans l'approche de la gouvernance des migrations⁵. Plaçant les personnes au cœur de la gouvernance des migrations, le PMM est ancré dans les Droits de l'Homme et appelle au respect, à la protection et à la réalisation des Droits de l'Homme de tous les migrants, quel que soit leur statut migratoire. Ses dix principes directeurs encouragent une approche de la gouvernance des migrations tenant compte de la problématique femmes-hommes et des besoins de l'enfant, et donnant la priorité au bien-être des migrants et des membres des communautés dans les pays d'origine, de transit et de destination. Ces principes directeurs réaffirment également la souveraineté nationale et reconnaissent le respect de l'État de droit et des procédures régulières. Ancré dans l'Agenda 2030 pour le développement durable, le PMM réaffirme le potentiel des migrations pour la réalisation du développement durable et cherche simultanément à limiter ses éventuels impacts négatifs. Le PMM reconnaît qu'une bonne gouvernance des migrations ne peut être réalisée que par l'adoption d'approches mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics et de la société et la mise en place de partenariats solides aux

¹ A/RES/73/195.

² A/RES/68/4.

³ A/RES/70/1.

⁴ A/RES/73/195.

⁵ Au total 152 Etats Membres ont voté en faveur de l'approbation du PMM, dont 19 pays arabes, parmi lesquels 5 ont voté contre et 12 se sont abstenus.

niveaux national, régional et mondial. Le PMM, avec ses 23 objectifs, les engagements concrets qui y sont associés et les actions proposées, propose une approche à 360 degrés de la gouvernance des migrations et une feuille de route pour contribuer à une migration sûre, ordonnée et régulière.

Pour assurer sa mise en œuvre effective, les États membres ont souligné l'importance que le PMM comporte un appel à un suivi et à un examen volontaire. Au niveau mondial, le Forum d'examen des migrations internationales (FEMI), qui se tiendra tous les quatre ans à partir de 2022, servira de principale plate-forme intergouvernementale pour discuter et partager les progrès réalisés dans la mise en œuvre de tous les objectifs du PMM.

À la suite de consultations concernant l'ensemble du système, et sur proposition de la vice-secrétaire générale et du représentant spécial du secrétaire général pour les migrations internationales, le secrétaire général des Nations Unies a créé un Réseau des Nations Unies sur les migrations, afin de garantir un soutien efficace et coordonné à l'échelle du système pour la mise en œuvre, le suivi et l'examen du PMM en réponse aux besoins des États membres. À cet égard, l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) a été désignée coordinateur et secrétariat du réseau afin d'aider à la préparation et à l'organisation des examens régionaux de la mise en œuvre du Pacte Mondial⁶. Il est également noté que le réseau s'appuiera pleinement sur les compétences techniques et l'expérience des entités concernées au sein du système des Nations Unies.

Reconnaissant que la plupart des migrations internationales ont lieu au sein des régions, les États membres ont invité les processus sous-régionaux, régionaux et interrégionaux pertinents, notamment les Commissions Economiques Régionales des Nations unies, à examiner la mise en œuvre du PMM au niveau régional à partir de 2020, puis tous les quatre ans⁷. Les résultats des examens régionaux informeront le FEMI des principales tendances, défis, pratiques réussies et questions émergentes au niveau régional. La résolution [73/326](#) de l'Assemblée Générale sur les modalités et les aspects organisationnels du FEMI a souligné l'importance de s'engager avec toutes les parties prenantes concernées pour garantir une approche de l'ensemble des pouvoirs publics et de la société.

La région arabe a participé activement aux phases de consultation et de négociation qui ont conduit à l'adoption du PMM, comptabilisant 20 pays arabes ayant approuvé le PMM. Pour soutenir les États membres dans ce processus, l'OIM, la Commission Economique et Sociale des Nations Unies pour l'Asie Occidentale (CESAO) et la Ligue des États Arabes (LEA), en collaboration avec les membres du groupe de travail sur les migrations internationales dans la Région Arabe⁸, ont organisé la en 2017. Les partenaires ont également organisé la Conférence régionale sur le Pacte Mondial pour les Migrations : Mise en œuvre et implications politiques pour la région arabe en 2019, suivi d'un atelier de renforcement des capacités sur l'alignement des politiques nationales avec le PMM et les cadres mondiaux pertinents. S'appuyant sur le succès du groupe de travail, et compte tenu de la nécessité permanente de renforcer la collaboration en matière de migration au

⁶ A/RES/73/195, para. 45 et A/RES/73/326 para. 9.

⁷ A/RES/73/195, para. 50 et A/RES/73/326 para. 10.

⁸ Le Groupe de Travail (GT) sur les Migrations Internationales dans la Région Arabe a été créé en 2013 pour coordonner les programmes de travail sur les migrations internationales des acteurs régionaux dans la région arabe et pour promouvoir la recherche commune sur les migrations. Le GT comprend 19 organisations partenaires qui visent à promouvoir des mécanismes de coordination, l'échange d'informations sur les migrations et le développement de programmes, projets et activités liés aux migrations internationales et au développement dans la région arabe.

niveau régional, ainsi que des implications de la réforme des Nations Unies et de l'adoption du PMM, la Coalition thématique sur les migrations dans la Région Arabe, qui englobe le Réseau régional des Nations Unies sur les Migrations dans la Région Arabe⁹, a été créée en 2020 en tant que nouveau mécanisme de coordination dans la région arabe, en remplacement de l'ancien groupe de travail. [Consultation Régionale sur les Migrations Internationales dans la Région Arabe](#) en 2017. Les partenaires ont également organisé la Conférence régionale sur le Pacte Mondial pour les Migrations : Mise en œuvre et implications politiques pour la région arabe en 2019, suivi d'un atelier de renforcement des capacités sur l'alignement des politiques nationales avec le PMM et les cadres mondiaux pertinents. S'appuyant sur le succès du groupe de travail, et compte tenu de la nécessité permanente de renforcer la collaboration en matière de migration au niveau régional, ainsi que des implications de la réforme des Nations Unies et de l'adoption du PMM, la Coalition thématique sur les migrations dans la Région Arabe, qui englobe le Réseau régional des Nations Unies sur les Migrations dans la Région Arabe¹⁰, a été créée en 2020 en tant que nouveau mécanisme de coordination dans la région arabe, en remplacement de l'ancien groupe de travail.

II. Examen Régional du Pacte Mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières dans la Région Arabe

A. Contexte

L'OIM, la CESAO et la LEA, en collaboration avec les membres du Réseau régional des Nations Unies sur les migrations dans la région arabe, et avec le soutien du Secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations, coordonnent le processus d'examen régional du PMM dans la Région Arabe. Le processus d'examen régional est composé de plusieurs éléments afin de garantir l'engagement le plus large et le plus efficace de toutes les parties prenantes concernées.

Depuis mars 2020, les États membres ont désigné des points focaux sur les migrations qui ont été invités à diriger la coordination et à préparer les rapports volontaires d'examen du PMM. Pour aider les représentants des États membres dans cette tâche, un modèle d'orientation a été préparé conformément au schéma indicatif élaboré par le Réseau mondial des Nations Unies sur les migrations. L'OIM, la CESAO et la LEA, en collaboration avec les membres du Réseau régional des Nations Unies sur les migrations dans la Région Arabe, ont également organisé deux ateliers de Renforcement des Capacités en juin et août 2020. Les rapports d'examen volontaire du PMM seront synthétisés dans un rapport des États membres consolidant les conclusions et sera présenté lors de l'examen régional.

Étant donné que le suivi et l'examen du PMM est un processus dirigé par les États, l'OIM, la CESAO et la LEA ont organisé une consultation sur les modalités de la conférence régionale d'examen du PMM dans la région arabe en octobre 2020. Au cours de la consultation, les États membres ont discuté de leurs préférences concernant le calendrier et le format de l'examen régional dans le contexte de la pandémie COVID-19 en cours.

Conformément aux principes directeurs du PMM et afin de garantir une approche mobilisant l'ensemble de la société pour les examens régionaux, la CESAO, l'OIM et le Réseau des Nations Unies sur les migrations ont organisé deux sessions de dialogue multipartite en octobre et novembre

¹⁰ Les co-conveneurs : OIT, OIM, LEA, CESAO de l'ONU ; membres : FNUAP, ONU-HABITAT, PNUE, UNESCO, UNOPS, ONUSIDA, HCDH, PAM, UN-WOMEN, UNICEF, HCR, PNUD, FAO, UNECA, ONUDC, UNRWA et OMS.

2020, réunissant entre autres des représentants de la société civile, des organisations de migrants et de la diaspora, des autorités et des communautés locales, du secteur privé et des organisations d'employeurs, des syndicats, des institutions nationales des droits de l'homme, du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et des universités. Les sessions de dialogue ont permis de sensibiliser au PMM et au processus d'examen régional et ont donné l'occasion aux parties prenantes de proposer des moyens pour garantir leur engagement optimal dans le processus d'examen. Dans la perspective de l'examen régional, d'autres sessions de dialogue informel seront organisées avec des groupes spécifiques de parties prenantes au début de 2021, notamment les mécanismes de consultation interétatiques/processus consultatifs régionaux et les parlementaires.

Le processus d'examen régional culminera avec l'organisation de la conférence d'examen régionale.

B. Objectifs

La conférence de l'examen régional fournira une plate-forme aux États membres et à toutes les parties prenantes concernées afin d'examiner la mise en œuvre du PMM et informer efficacement chaque édition du FEMI conformément à l'approche à 360 degrés. La Conférence permettra aux participants :

- D'entreprendre une première évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre du PMM dans la Région Arabe ;
- De mettre en évidence les défis et les opportunités, identifier les lacunes, discuter des priorités, tendances et approches régionales et identifier les ressources nécessaires à la mise en œuvre du PMM ;
- De fournir une plate-forme commune pour les interactions entre les États membres et toutes les parties prenantes concernées et échanger les enseignements tirés et les bonnes pratiques ;
- De faire le point sur les contributions de divers autres processus d'examen régionaux, y compris ceux organisés avec les processus consultatifs régionaux et d'autres parties prenantes.

C. Structure

Le format et l'organisation de l'examen régional seront en alignement avec celui du FEMI. Par conséquent, le projet de structure ci-dessous est suggéré :

JOUR 1: Mercredi, 24 février 2021	
09:30-10:00	Enregistrement
10:00-11:00	Séance d'ouverture: (L'ordre des orateurs sera déterminé ultérieurement selon le protocole) <ul style="list-style-type: none"> - Directeur Général de l'Organisation Internationale pour les Migrations, Coordinateur du réseau des Nations Unies sur les migrations - Secrétaire Exécutif de la CESAO - Secrétaire Général de la Ligue des États Arabes - Un représentant du gouvernement/pays champion

	<ul style="list-style-type: none"> - Un représentant de la communauté des migrants <p>Un représentant de la société civile / Rapporteur du dialogue multipartite sur l'examen régional dans la Région Arabe</p>
11:00-11:15	<p>Contexte et synthèse régionale des rapports d'examen volontaire du PMM par les États membres</p> <p>Les États membres ont participé activement aux examens nationaux du PMM et plusieurs d'entre eux ont soumis leurs rapports d'examen du PMM sur une base volontaire. Les contributions de ces rapports ont été synthétisées dans un rapport régional qui met en évidence les tendances régionales, les principaux développements politiques, les défis et les pratiques prometteuses. Les principales conclusions initiales du rapport de synthèse seront présentées lors de cette session.</p>
11:15-12:15	<p>Séance plénière 1 : Rapports volontaires des États Membres</p> <p>Cette session plénière donnera aux États membres l'occasion de réfléchir aux progrès réalisés depuis l'adoption du PMM en 2018. Les États membres sont invités à présenter leurs expériences nationales, en soulignant les défis rencontrés, les réussites, les priorités existantes et émergentes, et les leçons tirées. Les États Membres qui ont choisi de préparer un rapport d'examen volontaire du PMM sont encouragés à présenter les principales conclusions de leur examen.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Représentant de l'État membre A (5 min) - Représentant de l'État membre B (5 min) - Représentant de l'État membre C (5 min) - Représentant de l'État membre D (5 min) - Représentant de l'État membre E (5 min) - Représentant de l'État membre F (5 min) - Discussion générale (30 min) <p>Président: Représentant d'un État Membre (à confirmer)</p>
12:15-13:00	Pause (45 min)
13:00-14:00	<p>Session plénière 2 : Rapports volontaires des États Membres (continuité)</p> <p>Cette session plénière donnera aux États membres l'occasion de réfléchir aux progrès réalisés depuis l'adoption du PMM en 2018. Les États membres sont invités à présenter leurs expériences nationales, en soulignant les défis rencontrés, les réussites, les priorités existantes et émergentes, et les leçons tirées. Les États membres qui ont choisi de préparer un rapport d'examen volontaire du PMM sont encouragés à présenter les principaux résultats et messages de leur examen.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Représentant de l'État membre G (5 min) - Représentant de l'État membre H (5 min) - Représentant de l'État membre I (5 min) - Représentant de l'État membre J (5 min) - Représentant de l'État membre K (5 min) - Représentant de l'État membre L (5 min) - Discussion générale (30 min) <p>Président: Représentant d'un État membre (à confirmer)</p>
14:00-14:10	Pause (10 min)

14:10-14:20	<p>Séance plénière 3: Contributions des parties prenantes à l'examen régional du PMM</p> <p>- Rapporteur de la consultation multipartite sur l'examen régional dans la région arabe</p>
14:20-14:50	<p>Séance plénière 4 : Questions multithématiques en accord avec les principes directeurs du PMM</p> <p>Les États membres se sont engagés à réaliser le PMM et ont convenu que le PMM soit fondé sur un ensemble de principes directeurs transversaux et interdépendants. Cette session plénière explore les questions thématiques transversales qui permettront d'accélérer la mise en œuvre du PMM.</p> <p>Discussion des panélistes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapporteur spécial des Nations Unies sur les Droits de l'Homme des migrants (5 min) - Représentant de la pré-consultation thématique sur les femmes, les enfants et les jeunes migrants (5 min) <p>Modérateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Discussion interactive des participants (20 min)
14:40-15:55	<p>Table ronde 1: Révision des objectifs 2, 5, 6, 12 et 18 du PMM</p> <p>La première table ronde sera consacrée à l'examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs 2, 5, 6, 12 et 18 du PMM. Les participants réfléchiront aux défis, aux bonnes pratiques et aux leçons tirées et discuteront des solutions possibles aux obstacles qui entravent la réalisation de ces objectifs.</p> <p>Discussion des panélistes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Représentant d'États membres (5 min) - Représentant des syndicats (5 min) - Représentant du secteur privé (5 min) <p>Modérateur:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dialogue interactif entre les participants (50 min)
15:55-16:00	Récapitulatif du premier jour
JOUR 2: Jeudi, 25 février 2021	
10:00-10:05	Récapitulatif du premier jour
10:05-11:20	<p>Table ronde 2: Révision des objectifs 4, 8, 9, 10, 11, 13 et 21 du PMM</p> <p>La deuxième table ronde sera consacrée à l'examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs 4, 8, 9, 10, 11, 13 et 21 du PMM. Les participants réfléchiront aux défis, aux bonnes pratiques et aux leçons tirées et discuteront des solutions possibles aux obstacles qui entravent la réalisation de ces objectifs.</p> <p>Discussion des panélistes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Représentant des États membres (5 min) - Représentant des organisations d'inspiration religieuse (5 min) - Représentant du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (5 min) <p>Modérateur:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dialogue interactif entre les participants (60 min)
11:20-11:30	Pause (10 min)
11:30-12:45	Table ronde 3: Révision des objectifs 14, 15, 16, 19, 20 et 22 du PMM

	<p>La troisième table ronde sera consacrée à l'examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs 14, 15, 16, 19, 20 et 22 du PMM. Les participants réfléchiront aux défis, aux bonnes pratiques et aux leçons tirées et discuteront des solutions possibles aux obstacles qui entravent la réalisation de ces objectifs.</p> <p>Discussion des panélistes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Représentant d'États membres (5 min) - Représentant des autorités locales et des communautés (5 min) - Représentant de la Société Civile / Organisations de migrants (5 min) <p>Modérateur:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dialogue interactif entre les participants (60 mn)
12:45-13:30	Pause (45 mn)
13:30-14:45	<p>Table ronde 4: Révision des objectifs 1, 3, 7, 17 et 23 du PMM</p> <p>La quatrième table ronde sera consacrée à l'examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs 1, 3, 7, 17 et 23 du PMM. Les participants réfléchiront aux défis, aux bonnes pratiques et aux leçons tirées et discuteront des solutions possibles aux obstacles qui entravent la réalisation de ces objectifs.</p> <p>Discussion des panélistes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Représentant d'États membres (5 min) - Représentant d'Institutions Nationales des Droits de l'Homme (5 min) - Représentant des médias (5 min) <p>Modérateur:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dialogue interactif entre les participants (60 min)
14:45-14:55	Pause (10 min)
14:55-15:35	<p>Séance plénière 5 : Moyens de mise en œuvre et renforcement des capacités</p> <p>Les participants discuteront des moyens d'accélérer la mise en œuvre du PMM et de renforcer la capacité de toutes les parties prenantes.</p> <p>Discussion des panélistes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Représentant d'États membres (5 min) - Représentant du Secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations pour le mécanisme de renforcement des capacités (5 min) - Représentant du monde académique (5 min) <p>Modérateur:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dialogue interactif entre les participants (25 min)
15:35-15:45	<p>Présentation des messages clés (10 min)</p> <p>Cette séance présentera un résumé des messages clés et des recommandations tirées des discussions des deux jours. Ces messages seront également intégrés dans le document final qui sera soumis au premier FEMI qui se tiendra en 2022.</p>
15:45-16:00	<p>Séance de clôture</p> <ul style="list-style-type: none"> - Directeur général de l'Organisation Internationale pour les Migrations, coordinateur du réseau des Nations unies sur les migrations - Secrétaire Exécutif de la CESAO

D. Contributions

Les rapports des États Membres et les contributions écrites des parties prenantes à la Conférence d'Examen Régionale seront publiés sur le site web du Réseau des Nations Unies sur les migrations. Il est prévu qu'avec la contribution du Réseau régional des Nations Unies sur les migrations, une note d'information sera préparée pour chaque table ronde, chacune axée sur un ensemble d'objectifs du PMM. Les notes d'information serviront de contributions à la conférence et aideront à guider la discussion lors des tables rondes en présentant un bref aperçu de la situation dans la région par rapport aux objectifs de chaque table ronde, en identifiant certains des principaux problèmes et défis, et en proposant un certain nombre de questions d'orientation pour la discussion.

E. Résultats

Le processus d'examen régional débouchera sur deux résultats principaux :

- Un rapport des États membres qui synthétisera les conclusions des rapports nationaux volontaires sur le PMM soumis par les États membres ;
- Un document final, qui mettra en évidence les messages clés émanant de l'examen régional et qui ont été exprimés par les États membres et autres parties prenantes lors de la conférence et au cours des processus de consultation préalables.

Les résultats du processus d'examen régional pourront inclure d'autres rapports des parties prenantes et seront intégrés dans le cadre du FEMI de 2022 afin de garantir que la voix de la Région Arabe contribue à façonner le dialogue mondial sur la migration.

La Conférence d'Examen Régionale pourra également être l'occasion de définir une feuille de route régionale pour la mise en œuvre du PMM, avec quelques priorités et objectifs clés pour la région.

F. Participants

Dans l'esprit du PMM et pour garantir une approche mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics et de la société, la Conférence d'Examen Régionale réunira des représentants des institutions gouvernementales, notamment des ministres et des hauts fonctionnaires des ministères et autres organismes gouvernementaux concernés, y compris les conseils nationaux de la population, les membres du réseau des Nations Unies sur les migrations et les processus, plates-formes et organisations sous-régionaux, régionaux et interrégionaux pertinents, y compris les Commissions Economiques Régionales des Nations Unies ou les processus consultatifs régionaux, et toutes les parties prenantes concernées, notamment les migrants, la société civile, les associations de migrants et les organisations issues et de la diaspora, les organisations d'inspiration religieuse, les autorités et les communautés locales, le secteur privé, les syndicats, les parlementaires, les institutions nationales de défense des Droits de l'Homme, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les milieux universitaires, les médias et les autres parties prenantes.

G. Date, Lieu, et Langue

La conférence régionale d'examen sera organisée le 24 et 25 février 2021. Elle aura lieu virtuellement via une plate-forme en ligne avec interprétation simultanée en arabe, anglais et français.

H. Documentation

- Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants [A/RES/71/1](#);
- Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières [A/RES/73/195](#);
- Forme et organisation des forums d'examen des migrations internationales [A/RES/73/326 5](#);
- Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 [A/RES/70/1](#);
- Consultation régionale sur les migrations internationales dans la région arabe, 2017, [document final](#);
- Conférence régionale sur le Pacte mondial pour les migrations : Mise en œuvre et implications politiques pour la région arabe 2019, [Rapport](#);
- [Rapport de situation sur la migration internationale 2019 : Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières dans le contexte de la région arabe.](#)